

Séance du conseil municipal du 4 octobre 2010

L'an deux mil dix, le quatre octobre à 20 heures à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ, Chantal SIMONKLEIN, Christian HALLER, Philippe SCHMUCK, Valentin KLEIN, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT, Christophe EHRHART.

Membres absents excusés : Béatrice MACKERER (procuration à Jacqueline SCHAFFHAUSER), Mathieu PFEFFER (procuration à Richard GALL).

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV de la séance du 1 juin 2010
- 3° Décisions modificatives
- 4° Sivu des Sapeurs-Pompiers du Haut-Florival : mise à disposition du matériel
- 5° Communauté de Communes : rapport d'activité 2009
- 6° Modification simplifié du PLU
- 7° Chasse communale : agrément d'un garde-chasse
- 8° Autorisation à ester en justice

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de retirer le point n° 4 (Sivu des Sapeurs-Pompiers du Haut-Florival : mise à disposition du matériel) de l'ordre du jour, pour manque d'information. A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à retirer ce point.

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1 JUIN 2010

Après lecture les membres du Conseil Municipal, approuvent par 14 voix et 1 contre (Christian HALLER) le compte-rendu de la séance du 1 juin 2010.

3° DECISIONS MODIFICATIVES

A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour les décisions modificatives suivantes :

M 49 Dépenses

Article 21531 + 6 000 €

Article 2315 - 6 000 €

4° SIVU DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-FLORIVAL : MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

Annulation de ce point en début de séance.

5° COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2009

Le rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil approuve ce rapport par 8 voix pour, 5 abstentions (Joëlle STOFFEL, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Béatrice MACKERER (procuration à Jacqueline SCHAFFHAUSER), Nathalie LANTZ, Pierre MUTZ) et 2 voix contre (Christian HALLER et Pascal SCHMITT).

6° MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant le terrain situé à côté du Vivarium du Moulin et ce pour l'implantation de la future caserne des sapeurs-pompiers du SIVU du Haut-Florival.

M. le Maire informe les Conseillers, qu'après consultation des autres communes (Lautenbach et Linthal), seul des terrains situés entre la salle des fêtes de Lautenbach et la rue de la Scierie à Lautenbach-Zell seraient susceptibles à cette implantation ; à Lautenbach terrain de la Celes, à Lautenbach-Zell terrain au Vivarium du Moulin, plus haut les terrains sont en zone inondable, sur ce point M. Christian HALLER demande à plusieurs reprises à M. le Maire de revoir le PPRI.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 3 abstentions (Joëlle STOFFEL, Pascal SCHMITT, J-Jacques FISCHER (en tant que pompier actif) et une voix contre (Christian HALLER).

7° CHASSE COMMUNALE : AGREMENT D'UN GARDE-CHASSE

M. Bernard RENGER, Président de l'association de chasse du Schüzlé, par un courrier du 24 septembre 2010 propose la nomination de M. Rémy GROFF en tant que garde-chasse du lot n° 9, en complément de M. Patrice WISSELMANN, garde-chasse.

Le Conseil par 14 voix pour et une abstention (Philippe SCHMUCK) donne un avis favorable à cette nomination.

8° AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Mme Simone RISSER, domiciliée 25 rue de la Lauch, a intenté une action en justice (recours concernant l'indemnité d'agent coordonnateur pour le recensement 2009 auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg) contre la Commune.

Le Conseil par 14 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), autorise M. le Maire à ester en justice dans cette affaire.

